

COVID-19

**Nettoyage et désinfection : j'utilise des produits chimiques, je me protège
EMPLOYEUR : comment évaluer et gérer les risques chimiques**

COVID-19 ET NETTOYAGE / DÉSINFECTION : DE NOUVELLES CONTRAINTES

La pandémie nécessite la mise en place de protocoles de nettoyage souvent renforcés par rapport à la normale. De même, la désinfection des locaux et surfaces peut être nécessaire après un nettoyage pour plus d'efficacité notamment en cas de risque élevé (par exemple lorsqu'il y a un cas avéré d'infection).

Ces nouveaux protocoles doivent faire l'objet d'une évaluation des risques à intégrer dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en particulier pour le risque chimique.

IDENTIFIER LES DANGERS DES PRODUITS

Les produits de nettoyage et de désinfection sont des produits chimiques. Les dangers et les compositions figurent sur des fiches de données de sécurité (FDS) :

- La plupart de ces produits sont **irritants ou corrosifs pour la peau et les yeux** ;
- Ils peuvent provoquer des allergies ou des réactions allergiques ;
- Ils peuvent provoquer des irritations voire des intoxications par inhalation (notamment en cas de mélange de produits incompatibles produisant un gaz toxique) ;
- Attention aux dangers par ingestion (particulièrement si des bouteilles alimentaires non étiquetées sont utilisées pour reconditionner les produits) ;
- Pour renforcer l'action virucide, certains produits, même s'ils ne sont pas classés, peuvent contenir des substances potentiellement cancérogènes et/ou reprotoxiques (CMR)



ÉVALUER LE RISQUE

- Définir les tâches nouvelles ou modifiées résultant des protocoles envisagés et par exemple :
 - o Augmentation des fréquences de nettoyage
 - o Désinfection des points de contacts potentiels (poignée, interrupteur...) ;
 - o Préparation de solution désinfectante à partir de produits concentrés avec ou sans reconditionnement ;
- Définir les salariés potentiellement exposés, pour quelles tâches et à quelle fréquence :
 - o Salariés déjà affectés à des tâches de nettoyage en temps normal ;
 - o Nouvelles tâches (pour du personnel d'accueil par exemple non habitué aux modes opératoires de nettoyage et/ou à l'utilisation de produits chimique.
- Compléter l'inventaire des produits et de leurs dangers potentiels avec les quantités nécessaires et les fréquences d'utilisation envisagées ;
- Identifier et évaluer les risques par tâches (Préparation des produits / Nettoyage / désinfection / gestion des déchets ...).



SUPPRESSION OU DIMINUTION DES RISQUES

Agir sur les protocoles et l'organisation :

- Évaluer la nécessité du nettoyage renforcé et plus particulièrement de la désinfection (privilégier par exemple si possible les mesures d'inoccupation des locaux durant 6 jours) ;
- Limiter le nombre de salariés habilités à certaines tâches ou exposés (par exemple pour la désinfection, éviter la mise en libre-service des produits sans contrôle...)

- ❑ Privilégier les produits prêts à l'emploi ne nécessitant pas de préparation ou limiter les personnes habilités à faire ces préparations ;
- ❑ Employer des procédés empêchant la dispersion dans l'air (limite les risques par inhalation d'aérosol → diminution du risque chimique et biologique).

Agir sur les produits :

- ❑ Limiter le nombre et la dangerosité des produits (il n'est généralement pas nécessaire de changer les produits d'entretien courant pour faire face au SRAS-CoV-2) ;

GÉRER LES RISQUES

- ❑ **Établir des protocoles écrits précis** (fréquence de nettoyage / quantité de produit / modes opératoires / préparation des produits si besoin) comportant les consignes de sécurité notamment vis-à-vis du risque chimique (en particulier l'information sur les dangers et le port des EPI).



- ❑ **Consignes essentielles :**

- Respecter les fréquences de nettoyage et les dosages (**le surdosage ne garantit pas une meilleure efficacité**) ;
- Ne pas pulvériser de produit directement sur les surfaces (éventuellement pulvériser dans les chiffons de nettoyage) ;
- N'utiliser que des contenants étiquetés pour le conditionnement des produits ;
- Jeter les lingettes à usage unique à la poubelle ;
- Ne pas faire de mélange de produits (y compris en passant 2 produits sur une même surface sans rinçage / séchage préalable) ;
- Réaliser les préparations de produits dans des endroits aérés ou ventilés ;
- Respecter les consignes de stockage ;
- Se protéger en portant les EPI plus particulièrement pour la protection de la peau et des yeux :



- **Protection des mains** : les procédures de nettoyage / désinfection prennent déjà en compte cet aspect (initialement par rapport au risque biologique) y compris pour mettre et enlever les gants. En cas d'utilisation de gants fins ne pas utiliser de latex ;
- **Protection des yeux en cas de risque de projection et d'éclaboussure** (par exemple pour la préparation d'eau de javel) : le port de lunette est rarement abordé dans les consignes de nettoyage / désinfection, il y a pourtant un risque non négligeable lors de la préparation ou de la dilution des produits plus particulièrement ceux concentrés pouvant être corrosifs. Quasiment tous les produits de nettoyage / désinfection sont minimum irritants pour les yeux voire sévèrement irritants ou encore peuvent provoquer des lésions oculaires graves.



- ❑ **Former et informer les salariés** et plus particulièrement ceux pour qui les tâches de nettoyage / désinfection sont nouvelles. Ces formations / informations traiteront le risque chimique.

- ❑ **Consignes d'urgence** et de prise en charge à prévoir si non existante (à adapter en fonction des FDS) :

- **En cas de brûlure chimique** → passage sous l'eau / consultation ;
- **En cas de projection dans les yeux** → passage à l'eau ou fontaine oculaire / Consultation ;
- **En cas d'ingestion** → appel les urgences / SAMU ;
- **En cas d'intoxication par inhalation** (suite à un dégagement de gaz par exemple) → amener le salarié à l'air libre et appeler les urgences / SAMU ;
- **Apparition de rougeurs, d'irritations persistantes voire d'eczéma** au niveau de contacts (généralement répétés) avec une surface traitée, un produits ou une lingette : cela peut être le signe d'une dermatite d'irritation ou d'une allergie → consultation.

